

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - Mme HUMBLLOT - Mme HERAULT - M. ROZE - M. MULLER – Mme FION - Mme ROBERT – M. VIALANEIX – Mme BRINGAND - M. HERVET - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Absents excusés et procurations : Mme MARQUELET, M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. le Maire, Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT, M. NEVEU avait donné pouvoir à Mme PRATBERNON, Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA.

Absent(s) : Néant

Liste des points abordés

Délibération n°017 : Demande d'adhésion de la CCPM au SDED et modifications statutaires : Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité la demande d'adhésion de la CCPM au SDED à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération n°018 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières année 2021 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de prendre acte du bilan des transactions immobilières 2021.

Délibération n°019 : Adhésion au service règlement général à la protection des données (RGPD) mis à disposition par le Centre de Gestion 52 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de mutualiser ce service avec le CDG 52.

Délibération n°020 : Attribution des subventions aux associations - exercice 2022 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la répartition des subventions 2022.

Délibération n°021 : Compte de gestion 2021 - budget ville : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de décider que le compte de gestion 2021 de la ville n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°022 : Compte de gestion 2021 - budget annexe de l'assainissement : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de décider que le compte de gestion 2021 du budget annexe de l'assainissement n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°023 : Compte de gestion 2021 - budget annexe de l'eau potable : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de décider que le compte de gestion 2021 du budget annexe de l'eau potable n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°024 : Compte administratif 2021 - budget ville M14 : Les membres du Conseil Municipal décident par 18 voix POUR et 2 voix CONTRE d'approuver le compte administratif 2021 de la ville.

Délibération n°025 : Compte administratif 2021 - budget annexe de l'assainissement : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement.

Délibération n°026 : Compte administratif 2021 - budget annexe de l'eau potable : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau potable.

Délibération n°027 : Budget principal de la ville M14 - affectation des résultats : Les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix POUR et 2 voix CONTRE l'affectation des résultats du budget de la ville.

Délibération n°028 : Budget annexe service de l'assainissement M49 - Affectation des résultats : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement.

Délibération n°029 : Budget annexe service de l'eau M49 - Affectation des résultats : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'affectation des résultats du budget annexe de l'eau potable.

Délibération n°030 : Budget primitif 2022 - budget ville M14. : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité par 18 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS d'approuver le budget primitif 2022 de la ville.

Délibération n°031 : Budget primitif 2022 - service annexe de l'assainissement : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 de l'assainissement.

Délibération n°032 : Budget primitif 2022 - service annexe de l'eau : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 de l'eau potable.

Délibération n°033 : Fixation des taux d'imposition communaux 2022 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer les taux communaux applicables aux bases d'imposition notifiées pour 2022.

Délibération n°034 : Fixation du montant de l'emprunt pour 2022 : Les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix POUR et 2 voix CONTRE de fixer à 650 000 euros le montant de l'emprunt pour 2022.

Délibération n°035 : Fixation du tarif pour occupation de terrains 2021-2022 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'acter les loyers pour l'occupation de terrains pour 2021-2022.

Délibération n°036 : Indemnités pour le gardiennage de l'église : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'indemnité en faveur du gardien de l'église.

Délibération n°037 : Tarifs municipaux et services communaux - Exercice 2022-2023 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de déterminer les tarifs municipaux.

Délibération n°038 : Convention de partenariat projet - L'univers du livre : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention et l'activité culturelle mise en place.

Délibération n°039 : Mise à disposition auprès du CCAS : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver ces mises à disposition par le biais de la convention.

Le détail complet de ces délibérations est consultable dans le classeur situé dans le hall de la mairie.

**Le Maire,
Bertrand OLLIVIER**

